

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 066-216601831-20260415-2026\_23-DE



De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.  
En exercice : 7  
Présents : 5  
Suffrages exprimés : 5

Séance du 15 avril 2026

Date de la convocation :  
04 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur METIVIER Guy, Maire.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CADENE David, CHANTREL Magali, LE BARS Jocelyne,

Absent excusé : LLABOUR Fabrice

M. CADENE David a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2026-23 :  
Compte administratif  
2025 Budget Principal

Sous la présidence de M. BONNEFOY Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2025, qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses : 210539,86 €

Recettes : 252 468,78 €

Report de l'exercice N-1 : 70 463,34 €

Résultat de clôture : 112 392,26 €

*Investissement*

Dépenses : 248 465,63 €

Recettes : 188 750,81 €

Report de l'exercice N-1 : 251 502,83 €

Restes à réaliser : 10 453,00 €

Hors de la présence de M. METIVIER Guy, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2025

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire  
Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire  
Après remise en Préfecture